

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des armées

ARRÊTÉ

conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L4221-3 du code de la défense

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4221-3, L4221-6, L4251-6 et R 4211-1 à R 4221-28,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>

Monsieur **Jardin** Philippe, Christian est nommé au grade de capitaine de frégate de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de conseiller des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major de la marine.

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de marine.

Article 2

Le directeur du personnel militaire de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Fait le 04 JUIL. 2017

Pour la ministre des armées  
et par délégation,

L'Administrateur Civil Hors Classe  
Sous-Directeur des Bureaux des Cabinets

  
~~Michel WROBLEWSKI~~